

3. **ADOpte** les recommandations spécifiques proposées par les Ambassadeurs et contenues dans le Rapport du Secrétaire général.

CM/Dec. 411 (LXVIII): Rapport du Secrétaire Général sur le fonds de l’OUA pour la paix – Doc. CM/2066 (LXVIII)

Le Conseil,

1. **PREND NOTE** du rapport du Secrétaire général ;
2. **FELICITE** l’ensemble des Etats membres qui ont versé des contributions volontaires au Fonds pour la paix de l’OUA, à savoir l’Algérie, l’Afrique du Sud, Burkina Faso, l’Egypte, Maurice, l’Ethiopie, la Namibie et la Tunisie ;
3. **EXPRIME** sa reconnaissance à l’ensemble des partenaires extérieurs de l’OUA, qu’il s’agisse de Gouvernements ou d’Organisations internationales, qui ont prêté leur appui financier au Fonds pour la Paix ;
4. **INVITE** tous les Etats membres en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au Fonds pour la Paix, de manière à accroître la part des contributions africaines dans le montant total des ressources mobilisées dans le cadre du Fonds pour la paix de l’OUA ;
5. **DEMANDE** au Secrétaire général de définir une stratégie adéquate de mobilisation de ressources additionnelles, spécialement en Afrique, non seulement auprès des Gouvernements, mais aussi auprès des divers secteurs des affaires et des sociétés civiles ;
6. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre très étroitement la mise en œuvre des différents aspects de cette décision et d’en faire rapport à la prochaine session du Conseil, au début de l’année prochaine.